



**CRCCCN**

*Partenaire de la culture nord-côtère!*

Pour diffusion immédiate

## Communiqué

### **Formation - La gestion responsable des bénévoles dans les milieux culturels - offerte en Haute-Côte-Nord**

**23 février 2016** – À la demande du milieu culturel de la Haute-Côte-Nord, une formation sur la gestion responsable des bénévoles aura lieu le dimanche 15 mai au bureau de la municipalité des Bergeronnes, à compter de 9 h 30.

Cette formation est organisée par le Conseil régional de la culture et des communications de la Côte-Nord (CRCCCN) dans le cadre de son programme de formation de la main-d'œuvre culturelle, soutenu par Emploi-Québec Côte-Nord. Le CRCCCN rappelle que pour que la formation ait lieu, six participants au moins doivent s'y inscrire.

Animée par Isabelle Gagné du Centre de bénévolat Manicouagan, la formation [La Gestion responsable des bénévoles dans les milieux culturels](#) s'adresse aux gestionnaires d'organisme culturel de toutes disciplines et à tout artiste ou travailleur culturel ayant à mener des projets impliquant de travailler avec des ressources bénévoles.

Cette formation qui propose une démarche interactive est propice aux discussions et est aussi un moment pour se questionner sur notre approche ou l'approche de notre organisme envers les bénévoles.

Au terme de l'atelier, le participant sera en mesure de :

- Connaître et comprendre l'importance de l'obligation de diligence;
- Connaître et mettre en œuvre les 10 étapes de la gestion responsable des bénévoles;
- Gérer les risques liés aux postes et les responsabilités des organismes;
- Utiliser les bons outils et mettre en place des pratiques de gestion sécuritaires;
- Mettre en place des moyens de reconnaître et de valoriser le travail des bénévoles

L'inscription est au coût de 40 \$ par personne. Pour inscription ou information, contactez Lyse Rioux, coordonnatrice de la formation continue du CRCCCN au 418 296-1450 ou au 1 866 295-6744 ou par courriel à [formation@culturecotenord.com](mailto:formation@culturecotenord.com)

#### **Remboursement des déplacements**

Les personnes situées à plus de 40 kilomètres du lieu de formation ont droit à un remboursement de 65 % de leurs déplacements et de séjour.

- 30 -

Source : Lyse Rioux, coordonnatrice de la formation continue

Vous souhaitez réaliser une entrevue avec la formatrice Isabelle Gagné? Veuillez me contacter. Merci.